

République Française

COMMUNE DE MALLEFOUGASSE AUGES

Date de la
convocation :
24 juin 2022

Séance du 30/06/2022

Membres en
exercice :
10

L'an deux mille vingt-deux et le trente juin, à 18 heures 30, le conseil municipal de MALLEFOUGASSE AUGES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DEORSOLA (Maire)

Présents :
8

Présents : Jean-Paul DEORSOLA, Dominique PIGANEAU, Sandra BIANCARELLI, Patrick CLAUDE, Emmanuel DUPAS, Michel HERNANDEZ, Christian MICHEL, Marie MUNUERA

Votants :
9

Représentés : Véronique NICOLLET

Excusés : Dominique ARCIDIACONO

Absents :

Secrétaire de séance : Christian MICHEL

Délibération n°D_2022_023

Modification délibération n°2021_056 : Instauration d'une caution pour le prêt du matériel

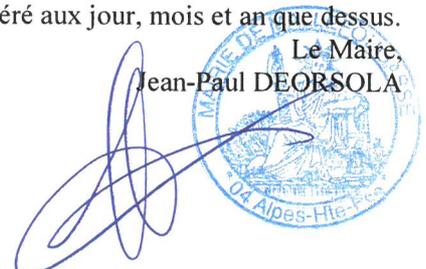
Monsieur le maire rappelle au Conseil municipal la délibération n° D_2021_056 instaurant une caution pour le prêt du matériel (tables et bancs) aux administrés de la commune et aux associations.

Monsieur le maire propose à l'assemblée de compléter cette délibération en précisant les modalités de mise à disposition du matériel ainsi que les conditions de réservation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :
- **DIT** que le matériel mis à disposition à titre gratuit auprès des administrés ne doit pas quitter la commune,
- **PRECISE** que la réservation du matériel devra être formalisée auprès du service administratif par écrit (au moins 1 semaine avant la date de la réservation)

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Jean-Paul DEORSOLA



Administratif de Marseille (par voie postale au 24 Rue Breteuil 13006 Marseille ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Publication / Affichage le.....-1 JUIL.. 2022

